Par ailleurs, le Tableau 1 présenté en référence (i) affiche déjà une séparation entre les coûts de gestion des programmes et les coûts relatifs à l'analyse des dossiers par un consultant externe. Les coûts de gestion des programmes sont présentés sous la rubrique *Budget de gestion (tronc commun)* tandis que les coûts relatifs à l'analyse de certains dossiers de participation par un consultant externe sont présentés sous la rubrique *Autres frais*.

Le détail du *Budget de gestion (tronc commun)* est présenté à la pièce GI-19, document 1, pages 16. Veuillez noter que le tableau 7 aurait dû s'intituler Budget de gestion 2018 (et non pas 2017).

Le détail du budget *Autres frais* est présenté à la pièce GI-19, document 1, page 14.

Référence : R-4003-2017, B-0191, Réponse à la demande de renseignements no 2 du GRAME, no 2.1

Gazifère nous indique également que le détail du *Budget de gestion (tronc commun)*, soit le tableau 7 de la pièce GI-19, document 1, page 16, aurait dû s'intituler Budget de gestion 2018 (et non pas 2017).

Tâche	Montant ($)
Salaire	81 861 $
Promotion, Communication	36 000 $
Consultants	68 000 $
Déplacement et autres	8 000 $
Stratégie énergétique	10 000 $
Total	196 861 $

Référence : R-4003-2017, B-0172<u>1</u>, Tableau 7, page 16 <u>(corrigé)</u>

~~Cependant, en comparant le Tableau 1 (Coût du PGEÉ 2018) nous constatons que le budget de gestion (tronc commun) est supérieur d'un montant de 10 000 $. Nous invitons Gazifère à corriger le tableau erroné~~.

Tableau 1 : Coût du PGEÉ 2018

Budget	PGEÉ 2018
Aides financières	351 197 $
Autres frais	21 400 $
Évaluation des programmes	29 640 $
Budget de gestion (tronc commun)	196 861 $
Total	599 098 $

Référence : R-4003-2017, B-0172, Tableau 1 : Coût du PGEÉ 2018, Page 4

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-4003-2017
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
par le GRAME
Date: 7 nov. 2017
Pièces n°: C-GRAME-0022